



Communiqué de presse

Amiens le 14 janvier 2014

Chasses hydrauliques au port de Saint-Valery-sur-Somme : réunion publique d'information (bilan de la 2^{ème} phase d'expérimentation et présentation de la 3^{ème} et dernière phase)

Le 16 janvier, le Conseil général de la Somme organise avec ses partenaires une réunion publique d'information pour faire le bilan de la deuxième phase d'expérimentation des chasses hydrauliques au port de Saint-Valery-sur-Somme, et évoquer également la troisième phase d'essais à venir.

Les chasses hydrauliques, un procédé naturel et économique pour le curage du chenal de navigation

Propriétaire et gestionnaire du port de pêche de Saint-Valery-sur-Somme, le Conseil général est chargé, entre autres, de son entretien et doit veiller à son accessibilité, malgré l'ensablement progressif de la Baie de Somme. Dans ce sens, des travaux importants d'aménagement et de modernisation ont été réalisés sur les deux barrages de Saint-Valery-sur-Somme, pour améliorer l'évacuation des crues de la Somme et pour permettre un **curage naturel** dans le chenal de navigation des ports de Saint-Valery (« chasses hydrauliques »).

Le système de chasses hydrauliques vise à **repousser les sédiments qui s'accumulent au fond du chenal de Saint-Valery** en retenant artificiellement l'eau en amont. Ce procédé naturel et économique permet d'éviter le recours au curage mécanique et au dragage d'entretien, qui coûtent cher, requièrent de nombreuses autorisations administratives et posent le problème du stockage des sédiments extraits.

Le curage naturel par chasses hydrauliques se déroule en plusieurs étapes :

- 1 – le barrage est fermé pour stocker l'eau en amont
- 2 – lorsque le volume d'eau est suffisant, l'ouverture contrôlée du barrage est réalisée. La puissance de l'écoulement naturel chasse les sédiments.
- 3 – en fin de chasse, l'ouvrage retrouve son mode normal de fonctionnement

L'efficacité du procédé provient de la répétition des chasses. Une chasse hydraulique ne peut cependant être actionnée que sous certaines conditions liées aux marées, au débit de la Somme et à la météo.

Cette technique a déjà été utilisée au Mont-Saint-Michel, où les problématiques de dépôts de sédiments sont identiques, ainsi qu'au Crotoy, où un bassin de chasse a été construit en 1860 pour nettoyer, après chaque marée, une partie de la baie.

Deux premières phases d'expérimentation en 2012 et 2013

La première phase d'expérimentation des chasses hydrauliques à Saint-Valery-sur-Somme a eu lieu en **novembre 2012**. Elle a permis de vérifier les conséquences d'un stockage d'eau dans le Canal Maritime et d'une mise en vitesse du courant dans le chenal et sur les équipements portuaires. Ces tests ont été très positifs : aucun incident majeur n'a été identifié sur les berges du canal, les fossés ou les zones de débordement préalablement identifiées.

Au **printemps 2013** (mars et avril), la deuxième phase a permis de vérifier l'efficacité du procédé par une répétition des chasses. Elle a consisté à effectuer une séquence courte de plusieurs séries de 4 chasses consécutives en quelques jours, dans différentes conditions de marées. Il s'agissait à nouveau de faire monter, de manière maîtrisée, le niveau d'eau dans le Canal maritime entre Abbeville et Saint-Valery, pour ensuite créer un effet de chasse dans le chenal maritime, capable d'arracher les dépôts sédimentaires et de les repousser au large.

Un premier bilan très satisfaisant

Les expertises hydrauliques et environnementales menées de mai à septembre 2013 ont conclu à une **efficacité hydraulique avérée**, et n'ont constaté aucun débordement d'eau du canal maritime ni d'effet notable sur l'état des berges. L'impact sur la faune et la flore a également été vérifié, pour s'assurer que les poissons du canal maritime ne soient pas entraînés dans la baie lors des chasses. Ces études ont par ailleurs confirmé l'érosion du chenal en baie et du chenal principal des ports de pêche et de plaisance de Saint-Valery-sur-Somme.

Ces suivis ont été réalisés en étroite partenariat avec l'Association Vigilance Inondation Abbeville, la Fédération de pêche, les Pêcheurs à la ligne du Ponthieu, le Sport nautique valéricain, gestionnaire du port de plaisance, ainsi que les élus locaux.

Prochaine réunion publique le 16 janvier

Le 16 janvier prochain, le Conseil général de la Somme organise une réunion publique à **18h30 à la salle du casino, place des pilotes à Saint-Valery-sur-Somme**. Les résultats complets de la deuxième phase d'expérimentation y seront présentés. Sera abordée également l'organisation d'une troisième phase d'essais de janvier à juin 2014.

Relations presse
Cabinet du Président
Conseil général de la Somme
03 22 71 80 14
06 29 30 46 91